

La critique de la religion chez Spinoza.

Texte 1. Mais si le plus grand secret du gouvernement monarchique et son intérêt principal consistent à tromper les hommes et à masquer du nom spécieux de religion la crainte qui doit les retenir, afin qu'ils combattent pour leur servitude comme si c'était pour leur salut et tiennent non pour une honte, mais pour le plus grand honneur, de gaspiller leur sang et leur vie pour la vanité d'un seul homme, on ne peut au contraire rien imaginer, rien essayer de plus funeste dans une libre république ; car il est tout à fait contraire à la liberté commune que le libre jugement de chacun soit subjugué par des préjugés ou contraint de quelque façon. (*Traité théologico-politique*, Préface, § 7 Trad. J. Lagrée, P.-F. Moreau, Paris, Puf, 1999, p. 61-63.)

Texte 2. C'est pourquoi, puisqu'il nous est échu cette rare félicité de vivre dans une libre république, où l'on reconnaît à chacun une entière liberté d'exercer son jugement et d'honorer Dieu selon sa propre complexion, et où rien n'est tenu pour plus précieux et plus doux que la liberté, j'ai cru faire œuvre méritoire et utile en montrant non seulement que cette liberté est concédée sans dommage pour la piété et la paix de la république, mais qu'on ne peut la supprimer sans supprimer aussi la paix de la république et de la piété. C'est le point principal que j'ai voulu démontrer dans ce traité. Pour ce faire il a d'abord été nécessaire de signaler (*indicare*) les principaux préjugés concernant la religion, c'est-à-dire les vestiges de la servitude antique, comme aussi les préjugés concernant le droit du Souverain (*TTP*, Préface, § 8 p. 63.)

Texte 3. Je me suis souvent étonné que des hommes qui se vantent de professer la religion chrétienne, c'est-à-dire l'amour, la joie, la paix, la maîtrise de soi-même et la bonne foi envers tous, rivalisent d'iniquité et exercent chaque jour la haine la plus violente les uns contre les autres, de sorte qu'on reconnaît la foi de chacun par cette haine et cette iniquité plutôt que par les autres sentiments. Les choses en sont maintenant venues au point que l'on ne peut reconnaître si quelqu'un est chrétien, turc, juif ou païen, si ce n'est par l'aspect extérieur du corps et par le vêtement, et en sachant quelle Eglise il fréquente, à quelle opinion il se range, dans les mains de quel maître il jure. Pour le reste, ils mènent tous une vie semblable.

Cherchant la cause de ce mal, je n'ai pas douté qu'il tire la naissance de ceci : la religion s'est réduite pour le peuple à tenir les ministères de l'Eglise pour des dignités, à chercher les charges ecclésiastiques comme des bénéfices, et à professer le respect le plus grand pour les pasteurs. Dès que cet abus a commencé dans l'Eglise, un immense désir d'administrer les charges sacrées s'est aussitôt emparé des plus méchants et l'amour de propager la divine religion s'est transformé en ambition et avarice sordide. Le temple même a dégénéré en théâtre, où l'on n'écoutait non plus des docteurs de l'Eglise, mais des orateurs, qui, tous, avaient le désir non d'instruire le peuple mais de le subjuguier d'admiration pour eux, de reprendre publiquement ceux qui ne partageaient pas leurs opinions et de n'enseigner que des choses nouvelles et inaccoutumées, ce que le vulgaire admirerait le plus. C'est de là qu'ont pu tirer naissance de grandes controverses, l'envie, la haine, que le passage des années fut impuissant à calmer.

Il ne faut donc pas s'étonner si rien n'est demeuré de l'antique religion que le culte extérieur (par lequel le vulgaire paraît aduler Dieu plutôt que l'adorer) et si la foi n'est plus que crédulité et préjugés. Et quels préjugés ? Ceux qui transforment les hommes d'êtres rationnels en bêtes brutes, empêchent chacun d'user librement de son jugement et de distinguer le vrai du faux, et paraissent inventés exprès pour éteindre tout à fait la lumière de l'entendement. La piété, par Dieu immortel ! et la religion consistent en mystères absurdes, et ceux qui méprisent la Raison, ceux qui rejettent

l'entendement comme une nature corrompue, ceux-là justement (voilà le vrai scandale) passent pour posséder la lumière divine. (TTP, Préface, § 9, p. 65- 67).

Texte 4. Afin donc d'établir jusqu'où s'étend, pour chacun, la liberté de penser ce qu'il veut en matière de foi, et quels sont ceux que nous sommes tenus de considérer comme des fidèles en dépit de la diversité de leurs positions, il faut déterminer ce qu'est la foi et quels sont ses principes fondamentaux. C'est le projet de ce chapitre – ainsi que la séparation (*separare*) de la foi d'avec la philosophie, qui constitue la visée essentielle de cet ouvrage tout entier. (TTP, XIV, § 2, p. 467)

Texte 5. Il reste enfin à montrer qu'entre la foi – c'est-à-dire la théologie – et la philosophie, il n'y a aucune relation ni aucune affinité ; ce que nul ne peut ignorer s'il connaît le but et le fondement de ces deux disciplines, lesquels diffèrent (*discrepant*) vraiment de toute l'étendue du ciel. Car le seul but de la philosophie est la vérité, alors que celui de la foi, nous l'avons montré amplement, n'est que l'obéissance et la piété. Ensuite la philosophie a pour fondement les notions communes et doit se tirer de la nature seule ; ceux de la foi, au contraire, sont les récits historiques et la langue, et elle doit s'appuyer sur la révélation et l'Écriture seules, comme nous l'avons montré au chapitre VII. La foi reconnaît donc à chacun la plus grande liberté de philosopher de façon que chacun puisse sans crime penser ce qu'il veut de toutes choses, et elle ne condamne comme hérétiques et schismatiques que ceux qui enseignent des opinions susceptibles d'inciter à l'insoumission, à la haine, aux rivalités et à la colère. Au contraire, elle ne tient pour fidèles que ceux qui incitent à la justice et à la charité autant que le leur permettent leurs dispositions et les forces de leur raison. (TTP, XIV, § 13, p. 481)

Texte 6. La règle générale d'interprétation de l'Écriture est donc de ne rien lui attribuer à titre d'enseignement que nous ne l'ayons très clairement reconnu à partir de son histoire. Ce que doit être son histoire et ce qu'elle doit essentiellement raconter, il nous faut le dire maintenant.

1) Elle doit comporter la nature et les propriétés de la langue dans laquelle furent écrits les livres de l'Écriture et que parlaient couramment ses auteurs. Ainsi pourrions-nous chercher tous les sens que chaque phrase peut admettre selon l'usage commun de la langue [...].

2) Il faut rassembler les affirmations de chaque livre, les classer par chapitres principaux pour pouvoir disposer rapidement de tous ceux qui portent sur le même sujet, puis relever toutes celles qui sont ambiguës ou obscures ou qui paraissent se contredire. J'appelle ici claires ou obscures les affirmations dont le sens se tire facilement du contexte de la phrase, mais non pas celles dont la vérité est perçue clairement ou non par la raison. Car nous nous occupons seulement du sens des phrases et non pas de leur vérité. [...]

3) Enfin cette enquête (*historia*) doit exposer, pour tous les livres des prophètes, les circonstances dont le souvenir nous a été transmis : la vie, les mœurs, les préoccupations de l'auteur de chaque livre ; ce qu'il a été, à quelle occasion, en quel temps, pour qui, et dans quelle langue, enfin il a écrit. Il faut ensuite étudier la fortune de chaque livre : comment il a d'abord été reçu, entre quelles mains il est tombé, quelles furent ses différentes variantes, et sur l'avis de qui on le reçut parmi les livres sacrés ; enfin comment tous ces livres, qu'il nous faut tenir pour sacrés, ont été réunis en un corps. L'enquête sur l'Écriture, dis-je, doit comporter tout cela. (TTP, VII, §5, p. 283-287.)

Texte 7. Par ailleurs, l'Écriture elle-même enseigne tout à fait clairement en de nombreux passages ce que chacun doit faire pour obéir à Dieu ; toute la loi, en effet, y consiste en ce seul commandement : l'amour envers le prochain. Aussi, nul ne peut nier que celui qui aime son prochain

comme soi-même et en raison du commandement de Dieu est véritablement obéissant et bienheureux selon la Loi, et qu'au contraire celui qui le déteste ou le délaisse est insoumis et rebelle. Enfin tous reconnaissent que l'Écriture n'a pas été écrite et diffusée pour les seuls doctes, mais pour tous les hommes sans distinction d'âge ni de condition. De cela seul il résulte de toute évidence que nous ne sommes tenus de croire par le commandement de l'Écriture que ce qui est absolument nécessaire à l'accomplissement de ce commandement. Aussi ce commandement même est-il la norme unique de toute la foi universelle : c'est par lui seul qu'il faut déterminer tous les dogmes de foi que chacun est tenu d'embrasser. (TTP, XIV, § 3, p. 469)

Texte 8. Il en résulte que la foi ne requiert pas tant des dogmes vrais que des dogmes pieux, c'est-à-dire susceptibles d'incliner l'âme à l'obéissance, même si la plupart d'entre eux n'ont pas l'ombre d'une vérité – pourvu toutefois que celui qui les embrasse en ignore la fausseté, sinon il serait nécessairement un insoumis. Comment se pourrait-il se faire, en effet, que celui qui s'applique à aimer la justice et à obéir à Dieu adore comme divin ce qu'il sait être étranger à la nature divine ? (TTP, XIV, § 8, p. 473)

Texte 9. Mais puisque nous ne pouvons pas démontrer par la raison si le fondement de la théologie – à savoir que les hommes sont aussi sauvés par l'obéissance seule- est vrai ou faux, ne peut-on alors nous demander, à titre d'objection, pourquoi nous le croyons ? Si nous acceptons cela sans raison comme des aveugles, alors, nous aussi, nous agissons sottement et sans jugement. Si au contraire nous voulons établir que ce fondement peut se démontrer rationnellement, la théologie sera donc une partie de la philosophie, et une partie inséparable. Voici ma réponse : je soutiens sans réserve qu'on ne peut découvrir ce dogme fondamental de la théologie par la lumière naturelle ou, du moins, qu'il n'y eut jamais personne pour le démontrer ; une révélation a donc été tout à fait nécessaire. Néanmoins, nous pouvons user de notre jugement pour l'accepter avec une certitude au moins morale, une fois qu'il a été révélé. Avec une certitude morale, dis-je, car nous n'avons pas à attendre sur ce point une certitude plus grande que celle des prophètes eux-mêmes, à qui cela fut révélé en premier lieu, et dont la certitude ne fut cependant que morale, comme nous l'avons montré au chapitre II de ce traité. C'est donc une erreur totale que de s'efforcer d'établir l'autorité de l'Écriture par des démonstrations mathématiques. Car l'autorité de la Bible dépend de l'autorité des prophètes, et ne peut donc être prouvée par des arguments plus forts que ceux par lesquels les prophètes avaient jadis coutume d'en persuader le peuple. Bien plus nous ne saurions asseoir notre certitude à ce sujet sur aucun autre fondement que celui sur lequel les prophètes fondaient leur certitude et leur autorité. Car toute la certitude des prophètes, nous l'avons montré reposait sur ces trois points : 1) une imagination vive et distincte ; 2) un signe ; 3) enfin et surtout une âme encline au juste et au bien ; ils ne se fondaient pas sur d'autres arguments. (TTP, XV, § 7, p. 495-497)

Texte 10. [...] l'Écriture nous est parvenue sans corruption en ce qui concerne la doctrine et les principaux récits historiques. Aussi est-ce juger sainement que d'accepter ce fondement de toute la théologie et de toute l'Écriture, bien qu'on ne puisse pas le démontrer mathématiquement. Ce qui est confirmé par le témoignage de tant de prophètes, ce qui procure une si grande consolation à ceux qui n'usent guère de la raison, ce dont résulte pour l'État une utilité qui n'est pas mince, et que nous pouvons parfaitement croire sans le moindre danger ni le moindre dommage, c'est de l'ineptie que de refuser de l'accepter pour la seule raison qu'on ne peut pas le démontrer mathématiquement. Comme si, vraiment, quand il s'agit de régler notre vie avec sagesse, nous n'admettions comme vrai que ce qu'aucun doute ne peut atteindre ou comme si la plupart de nos actions n'étaient pas fort incertaines et hasardeuses. (TTP, XV, § 7, p. 499)